



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

1010, rang St-Esprit
Lot numéro 2 893 819 du cadastre du Québec

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie le mercredi 15 août 2018 à 19 h au Centre communautaire Guy-Melançon, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure autorisant une marge latérale du bâtiment principal de 0,72 mètre plutôt que 1,98 mètre, une marge arrière du garage détaché de 1,08 mètre plutôt que 1,98 mètre et l'implantation de la piscine en cour avant secondaire sur le lot 2 893 819 au 1010, rang St-Esprit.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 19^e jour de juillet 2018.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE